

**ENS Cachan  
Antenne de Bretagne**

**Concours d'entrée  
Département EPS**

---

**Rapport de jury  
Session 2005**

**Nb** : Ce rapport concerne la session 2005 du concours d'entrée EPS. Il ne présage en rien du type de sujets posés lors des prochaines sessions du concours d'entrée. Nous invitons donc les candidats des prochaines sessions à se préparer en fonction de la totalité du programme.

## Avant propos

Le rapport de la session 2005 du concours d'entrée au département Education Physique et Sportive (EPS) de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Cachan a pour principal objectif d'aider les candidats aux prochaines sessions à se préparer au mieux à ce concours. La rédaction de ce rapport sous cette forme et son accessibilité au plus grand nombre, via Internet, répondent à une volonté très forte de transparence de la nouvelle direction de ce département et de plus garantissent une certaine équité entre les candidats.

Il doit être rappelé aux lecteurs de ce rapport que les missions de l'ENS Cachan sont de *«préparer, par une formation culturelle et scientifique de haut niveau, des élèves se destinant à la recherche scientifique fondamentale ou appliquée, à l'enseignement universitaire ou dans les classes préparatoires, ainsi qu'à l'enseignement secondaire, et plus généralement, au service des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales»*.

Le premier constat qui peut être fait est que la session 2005 de ce concours, à l'instar des sessions précédentes (2002, 2003 et 2004) ne draine pas un nombre suffisant de candidatures. De plus, l'analyse de l'origine géographique des candidats au concours témoigne d'une importante disparité dans la représentativité des différentes Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS). Plusieurs explications peuvent être avancées pour expliquer ces résultats :

- L'existence du département et de ses modalités de recrutement est encore relativement méconnue des étudiants STAPS. C'est pourquoi depuis une année maintenant, des efforts importants de communication sont réalisés à destination des universités pour mieux faire connaître les possibilités de formation qu'offre l'institution. Ces efforts, pour être efficaces, doivent être maintenus au niveau du département EPS et relayés au sein des UFR STAPS.

- Ce constat peut également s'expliquer par une frilosité compréhensible des UFR STAPS. Précisons ici que les étudiants ne sont attachés à l'ENS que pendant leurs trois premières années d'étude, pour la préparation de la troisième année de licence (L3) et la première année de Master (M1) qui se font en convention avec l'UFR APS de Rennes 2, et pour la préparation à l'agrégation externe en EPS. En 4<sup>ème</sup> année, les normaliens s'inscrivent dans la deuxième année de Master (M2) de leur choix, et peuvent par conséquent, revenir dans leurs centres de formation d'origine. La volonté très ferme de la nouvelle direction du département EPS est en effet que les normaliens puissent, si ils le souhaitent, retourner dans leur UFR STAPS d'origine pour y suivre une formation doctorale qui devra répondre à des critères d'excellence.

Le deuxième constat concerne le nombre de jeunes femmes à se présenter au concours et à être admise à ce concours. La direction du département EPS est attentive à la répartition hommes/femmes parmi les candidats recrutés. Cependant, les hommes restent majoritairement représentés, et ce depuis l'ouverture du département, comme dans d'autres départements de l'ENS Cachan et les explications se situent davantage en amont que dans la structure même des concours d'entrée. Un travail important de communication doit donc être lancé vers les lycées, les universités et les UFR STAPS, particulièrement à l'intention des jeunes femmes : elles peuvent, comme les jeunes hommes, intégrer le département EPS et y réussir tout aussi brillamment.

En conclusion, et en guise de recommandation, la rédaction systématique de ce rapport, pour chaque session du concours, et son accès facile via Internet, devraient avoir à terme un effet direct sur le niveau des candidats à se présenter au concours. Les possibilités de succès deviendront en effet très faibles pour les candidats qui ne s'y prépareront pas. Cette préparation devra être autant intellectuelle que sportive.

**Jacques Prioux**  
**Vice Président du concours**  
**Directeur du département EPS**

## Sommaire

Textes	p. 4
Informations générales	p. 6
Statistiques par épreuve	p. 7
Rapports épreuves d'admissibilité	p. 9
Rapports épreuves d'admission (Oraux langues et Oral APSA)	p. 20
Rapports épreuves d'admission (épreuves pratiques sportives)	p. 22

Les rapports des jurys sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

## Textes

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant le programme des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401772A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 modifié relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan,

Arrête :

Article 1 : Les programmes des concours d'admission en première année et en troisième année à l'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan sont fixés comme suit :

TITRE Ier

PROGRAMME DES CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 14 : EPS (éducation physique et sportive).

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission porte sur les contenus de formation " fondamentaux " dispensés en DEUG ou au cours des deux premières années d'université de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Pour chaque épreuve, des connaissances actualisées sur des aspects conceptuels (i.e., définition précise et référencée des termes), théoriques (i.e., connaissance des principaux modèles théoriques utilisés) empiriques ou expérimentaux sont requises.

Composition de sciences de la vie et activité physique (SV)

- Le mouvement, de l'élaboration de la commande à l'exécution : Anatomie et physiologie du système nerveux central ; Physiologie du muscle strié squelettique ; Anatomie fonctionnelle des ceintures scapulaire et pelvienne ; Physiologie de la posture et de l'équilibre ; Analyse biomécanique du mouvement.

- La plasticité des systèmes physiologiques qui concourent à la réalisation de l'exercice musculaire, hyper-activité et hypo-activité : Bioénergétique de l'exercice musculaire ; Adaptations cardiovasculaires et respiratoires à l'exercice musculaire ; Santé et activité physique : nutrition, diététique, effets de l'alcool et du tabac sur la pratique physique, dopage. Composition de sciences humaines et sociales (SHS) et activité physique.

- Eléments de sciences humaines : Développement et apprentissages moteurs et décisionnels : théories, lois, modèles ; Motivation, émotions, personnalité et leur importance dans la pratique sportive ; Dynamique des groupes et sport.

- Eléments de sciences sociales : Les grands courants explicatifs de la société du xxe siècle ; Naissance et développement du sport moderne en France ; Sport et corps, pratiques et pratiquants dans la société moderne.

Article 29 : L'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan et l'arrêté du 7 janvier 2002 fixant le programme des concours d'admission en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan sont abrogés au 1er septembre 2004.

Article 30 : Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur :

Le chef de service, J.-P. Korolitski

Extrait de l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves, spécifiques aux concours de l'Ecole normale supérieure de Cachan

NOR : MENS0401771A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 716-1 ;

Vu la loi du 23 décembre 1901 relative aux fraudes dans les examens et concours publics ;

Vu la loi no 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret no 87-698 du 26 août 1987 relatif à l'Ecole normale supérieure de Cachan, modifié par les décrets no 94-1161 du 22 décembre 1994 et no 2003-105 du 5 février 2003 ;

Vu le décret no 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics, modifié par les décrets no 2003-67 du 20 janvier 2003 et no 2003-1307 du 26 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté du 9 septembre 2004 fixant les conditions d'admission des élèves par concours aux écoles normales supérieures,

Arrête :

TITRE Ier CONCOURS D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

Article 1 Les élèves sont recrutés, en première année, par la voie d'un concours dans les groupes ou disciplines suivants :

groupe MP (mathématiques-physique) ;

- groupe Info (informatique) ;

- groupe PC (physique-chimie) ;

- groupe BCPST (biologie, chimie, physique, sciences de la Terre) ;

- groupe PSI (physique-sciences de l'ingénieur) ;
- groupe PT (physique-technologie) ;
- groupe TSI (technologie et sciences industrielles) ;
- post DUT-BTS (options GE-GM-GC : génie électrique, génie mécanique, génie civil) ;
- design ;
- droit, économie et gestion ;
- économie et gestion ;
- sciences sociales ;
- langue étrangère : anglais ;
- éducation physique et sportive (EPS).

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours post DUT-BTS (options génie électrique, génie mécanique, génie civil) devront pouvoir justifier de l'obtention d'un BTS ou d'un DUT.

Pour être nommés élèves de l'école normale supérieure, les candidats du concours EPS doivent être titulaires d'un DEUG STAPS ou avoir capitalisé 120 crédits ECTS (European Credit Transfer System) en UFR-STAPS.

Les personnes titulaires d'un diplôme correspondant à l'obtention de 240 unités ECTS en université, école d'ingénieur figurant sur la liste des écoles habilitées à délivrer ce diplôme établie par la commission des titres d'ingénieur, ou école supérieure de commerce ne peuvent être autorisées à concourir.

Nul ne peut être autorisé à se présenter plus de deux fois aux épreuves d'un concours d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan.

Les épreuves d'admissibilité du concours Design sont organisées par l'ENS de Cachan dans un centre unique en Ile-de-France.

Les concours des groupes MP, Info, PC, BPCST, PSI, PT, TSI, sciences sociales, langue étrangère sont organisés dans le cadre de banques d'épreuves.

Le concours post-DUT-BTS est organisé dans le cadre d'une banque d'épreuves DUT-BTS gérée par le service concours de l'école nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA).

#### Article 15 : Education physique et sportive (EPS).

Le concours éducation physique et sportive comporte les épreuves suivantes :

Epreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition de sciences de la vie et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
2. Composition de sciences humaines et sociales et activité physique (durée : trois heures ; coefficient 4) ;
3. Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives (durée : quatre heures ; coefficient 6).

Epreuves d'admission :

1. Epreuve écrite : Epreuve de langue vivante étrangère (durée : 2 heures ; coefficient 2) : l'épreuve écrite de langue vivante étrangère porte, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe. L'épreuve consiste en un exercice de version, éventuellement complété par un exercice d'expression dans la langue étrangère choisie, en réponse à une ou deux questions sur le texte.

2. Epreuves orales : - épreuve orale relative aux activités physiques, sportives et artistiques (coefficient 5). - épreuve de langue vivante étrangère (coefficient 2). L'épreuve orale de langue vivante étrangère porte sur la même langue que celle choisie pour l'épreuve écrite. Elle comporte la présentation et le commentaire d'un texte en langue étrangère d'intérêt général ou sportif.

Epreuves de pratique sportive :

1. Epreuve de pratique sportive obligatoire : natation : 200 mètres nage libre (coefficient 2) ;
2. Epreuve de pratique sportive de polyvalence : (coefficient 3). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : danse, badminton, escalade, handball. 3. Epreuve de pratique sportive d'option : (coefficient 4). Le candidat passe une épreuve de son choix parmi les quatre activités proposées : saut en longueur, gymnastique au sol, judo, course : 400 mètres.

Article 30 L'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en première année à l'Ecole normale supérieure de Cachan, modifié par les arrêtés du 21 mars 2002 et du 24 juin 2002, ainsi que l'arrêté du 10 octobre 2001 fixant les conditions d'admission en troisième année à l'Ecole normale supérieure de Cachan sont abrogés à compter du 1er septembre 2004.

Article 31 Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 9 septembre 2004.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur de l'enseignement supérieur :

Le chef de service, J.-P. Korolitski

## Informations générales

session	nb de postes	nb d'inscrits	nb de présent	nbs d'admissibles	Admissibilité nb de points (moyenne)	nb de classe	Admission nb de points (moyenne)	nb de poste pourvus	dernier appelé
2002	10	140	117	21	52.51 (5.25)	11	268.02 (8.65)	10	10 ème
2003	10	111	95	32	42.49 (4.25)	11	267.03 (10.03)	10	10 ème
2004	10	170	83	30	75.50 (7.55)	12	311 (10.03)	10	10 ème
2005	9	191	153	30	126 (9.00)	12	339 (10.59)	10	10ème

### Répartition des candidats par civilité

	<b>Admissibilité (nb d'inscrits)</b>	<b>Admission</b>	<b>Admis</b>
<b>Garçons</b>	Nombre : 164 Pourcentage : 69%	Nombre : 22 Pourcentage : 73%	Nombre : 10 Pourcentage : 100%

---

	<b>Admissibilité nb d'inscrits</b>	<b>Admission</b>	<b>Admis</b>
<b>Filles</b>	Nombre : 72 Pourcentage : 31%	Nombre : 8 Pourcentage : 27%	Nombre : 0 Pourcentage : 0%

# Statistiques par épreuve

## Admissibilité

### Epreuve de Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Total candidats inscrits : 191	note mini : 0
Candidats présents : 153	note maxi : 14,00
Candidats absents : 38	Moyenne : 4,39

### Epreuve de Composition de Sciences Humaines et Sociales (SHS) et activité physiques

Total candidats inscrits : 191	note mini : 0,25
Candidats présents : 147	note maxi : 16,25
Candidats absents : 44	Moyenne : 9,00

### Epreuve de Dissertation de Culture Générale en relation avec les activités physiques et sportives

Total candidats inscrits : 191	note mini : 0,00
Candidats présents : 147	note maxi : 18,00
Candidats absents : 44	Moyenne : 7,43

## Admission

### Epreuve de Natation

Total de candidats : 30	note mini : 0
Candidats présents : 28	note maxi : 20,00
Candidats absents : 2	moyenne : 6,93

### Epreuve d'APSA

Total de candidats : 30	note mini : 0,50
Candidats présents : 28	note maxi : 19,00
Candidats absents : 2	moyenne : 9,29

### Epreuve d'option

#### Saut en longueur

Total de candidats : 6	note mini : 7,50
Candidats présents : 5	note maxi : 10,50
Candidats absents : 1	moyenne : 9,60

### Epreuve d'option

#### Gymnastique au sol

Total de candidats : 7	note mini : 4,50
Candidats présents : 7	note maxi : 17,80
Candidats absents : 0	moyenne : 9,88

### Epreuve d'option

#### Judo

Total de candidats : 2	note mini : 4,00
Candidats présents : 2	note maxi : 7,50
Candidats absents : 0	moyenne : 5,75

### Epreuve d'option

#### Course

Total de candidats : 15	note mini : 2,00
Candidats présents : 14	note maxi : 16,00
Candidats absents : 1	moyenne : 10,46

### Epreuve de polyvalence

#### Danse

Total de candidats : 6	note mini : 6,00
Candidats présents : 6	note maxi : 16,00
Candidats absents : 0	moyenne : 11,00

### Epreuve de polyvalence

#### Badminton

Total de candidats : 14	note mini : 7,25
Candidats présents : 12	note maxi : 13,50
Candidats absents : 2	moyenne : 10,33

### Epreuve de polyvalence

#### Escalade

Total de candidats : 5	note mini : 4,00
Candidats présents : 5	note maxi : 20,00
Candidats absents : 0	moyenne : 9,20

### Epreuve de polyvalence

#### Handball

Total de candidats : 5	note mini : 8,00
Candidats présents : 5	note maxi : 12,00
Candidats absents : 0	moyenne : 10,10

### Epreuve pratique de

#### polyvalence

#### **Moyenne générale**

Total de candidats : 30	note mini : 2,00
Candidats présents : 28	note maxi : 17,80

### Epreuve pratique de polyvalence

#### **Moyenne générale**

Total de candidats : 30	note mini : 4,00
Candidats présents : 28	note maxi : 20,00

Candidats absents : 2      moyenne : 9,83

Candidats absents : 2      moyenne : 10,23

**Epreuve écrite d'anglais**

Total de candidats : 25      note mini : 6,00  
Candidats présents : 23      note maxi : 14,00  
Candidats absents : 2      moyenne : 9,98

**Epreuve orale d'anglais**

Total de candidats : 25      note mini : 6,50  
Candidats présents : 23      note maxi : 14,00  
Candidats absents : 2      moyenne : 10,48

**Epreuve écrite d'allemand**

Total de candidats : 4      note mini : 9,00  
Candidats présents : 4      note maxi : 16,00  
Candidats absents : 0      moyenne : 11,25

**Epreuve orale d'allemand**

Total de candidats : 4      note mini : 7,00  
Candidats présents : 4      note maxi : 16,00  
Candidats absents : 0      moyenne : 11,00

**Epreuve écrite d'espagnol**

Total de candidats : 1      note mini : 12,00  
Candidats présents : 1      note maxi : 12,00  
Candidats absents : 0      moyenne : 12,00

**Epreuve orale d'espagnol**

Total de candidats : 1      note mini : 11,00  
Candidats présents : 1      note maxi : 11,00  
Candidats absents : 0      moyenne : 11,00

**Epreuve de langues**

**Moyenne générale (écrit)**

Total de candidats : 30      note mini : 6,00  
Candidats présents : 28      note maxi : 16,00  
Candidats absents : 2      moyenne : 10,23

**Epreuve de langues**

**Moyenne générale (oral)**

Total de candidats : 30      note mini : 6,50  
Candidats présents : 28      note maxi : 16,00  
Candidats absents : 2      moyenne : 10,57

# Les rapports

## Admissibilité

### Composition de Sciences de la Vie (SV) et activité physique

Durée 1H30

Sujet 1 :

#### Note aux candidats :

Ce sujet vous amène à traiter successivement trois phases essentielles à la réalisation d'une performance en saut en longueur (Impulsion, Phase aérienne et Réception). Vous répondrez dans l'ordre aux différentes questions et de la manière suivante :

- Expliquer les phénomènes en jeu, énoncez et définissez les lois et équations,
- Développez si nécessaire le raisonnement et les équations,
- Procédez à l'application numérique dans le système d'unités internationales (limitez les résultats à 2 décimales),
- Formulez la réponse à la question.

Les schémas destinés à illustrer vos propos sont autorisés.

Les données, graphiques et tableaux nécessaires à la réalisation du sujet sont donnés en annexe. Un double décimètre et une calculatrice scientifique non programmable sont nécessaires.

#### Questions :

- 1) Déterminez les coordonnées du centre de gravité (Cg) du sauteur dans le plan sagittal lors de la phase d'impulsion (Fig. 2).
- 2) A-Déterminez les impulsions nécessaires pour que le sujet décolle avec une vitesse de 9,2 m/s et un angle de  $22^\circ$  par rapport à l'horizontale. B-Estimez les forces de réaction au sol en jeu si le temps mis pour développer l'impulsion est de 0,2 s.
- 3) Déterminez les équations horaires de la trajectoire du Cg lors de la phase aérienne et la distance horizontale  $I_2$  (Fig.1) parcourue par le Cg pendant cette phase. Lors du contact avec le sol, la hauteur du Cg du sauteur par rapport au sol est de 0,45 m.
- 4) Lors de la réception (Fig.1, Phase g), le sujet doit gérer un moment cinétique ( $M_c$ , Tab.II) pour optimiser son saut. Expliquer les phénomènes en jeu et chiffrer la distance  $I_3$  comprise entre l'empreinte des pieds et la projection du Cg sur OX.
- 5) Quelle est la performance mesurée entre la planche d'appel et l'empreinte ? **Annexes au sujet :**

Figure 1 : Illustration de trois phases du saut en longueur.

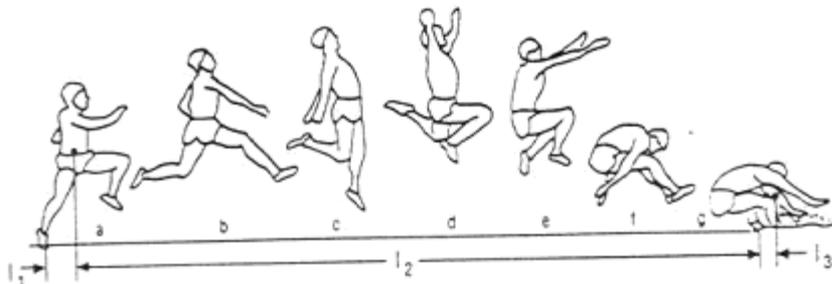
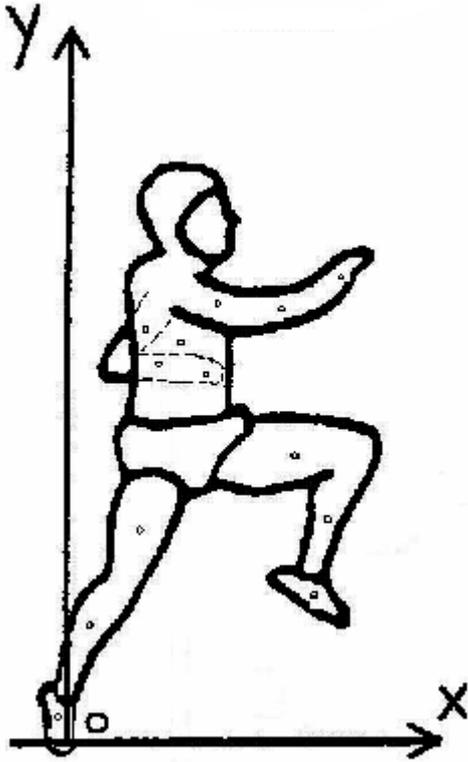


Figure 2 : Position segmentaires lors de la phase d'impulsion dans le référentiel  $R_0 (O,X,Y)$ . Echelle est donnée à 4cm pour 1m.



Tab. I : Caractéristiques Inertielles du sauteur de masse ( $M=70 \text{ kg}$ )

	Coefficients de masse
Pied	0.0145
Jambe	0.0465
Cuisse	0.1
Main	0.006
Avt-Bras	0.016
Bras	0.028
Tronc+Tête	0.578

Tableau II : Caractéristiques en phase de réception

Moment Cinétique ( $M_c$ en $\text{Kg.m}^2.\text{s}^{-1}$ )	22,5
Temps ( $t$ en s)	0,09
Force normale ( $F$ en N)	658
Vitesse Angulaire ( $w$ en $\text{Rad.s}^{-1}$ )	1,5

Rapport :

Le sujet illustre les différentes phases d'un saut en longueur et permettait à travers une application numérique simple de passer en revue les différents principes physiques de base nécessaires à l'analyse du mouvement.

**Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat. Quelques remarques générales et conseils :**

Sur les principes d'un devoir de physique, le sujet imposait aux candidats d'énoncer les phénomènes physiques, les lois et équations en jeu dans les différentes phases du mouvement. Dans un deuxième temps, il pouvait être nécessaire de commenter les approximations permettant de simplifier les calculs et l'application numérique. Enfin, il était demandé de rédiger succinctement la réponse à la question. Les candidats devaient alors retranscrire le résultat mathématique en une réponse reflétant leur connaissance et compréhension du phénomène observé lors de la phase du mouvement.

En apparence, le sujet traitait des phases du mouvement dans l'ordre chronologique, il était cependant possible de retrouver dans l'énoncé les valeurs numériques qui permettaient de « passer » une étape mal maîtrisée par le candidat.

Dans une grande majorité, les candidats ont développé une analyse du mouvement semblable à un commentaire journalistique d'images. « Là on voit bien qu'il décolle ..... ». Quelques copies énoncent vaguement les principes et les lois mais ignorent l'équation, de plus rares encore énoncent l'équation et parviennent à commenter plus ou moins rigoureusement l'analyse de la phase du mouvement.

La première difficulté qui apparaît est l'absence de méthode de traitement scientifique rigoureuse. Plus dommageable encore est la volonté pour la majorité des candidats à vouloir développer et disserter à tous prix. Pourquoi vouloir disserter ce qui s'énonce, vouloir discuter ce qui se mesure et se calcule et finalement commenter sans comprendre et expliquer ? Pour ce type de sujet, les correcteurs n'attendaient pas de développement autre que l'analyse du mouvement et tout développement type « Thèse-Anti-thèse et Synthèse » était hors sujet.

---

**Sujet 2 :** Un jeune homme de 18 ans doit se préparer pour une épreuve de 1500 m. Sa performance initiale est de 5 min et 30 s. Il va s'entraîner 8 semaines à raison de 3 séances hebdomadaires. Pour ce type d'épreuve :

a) Décrire précisément les voies métaboliques principalement utilisées aux différents temps de l'exercice.

b) Pour une course de 1500 m, la mesure de la consommation maximale en oxygène ( $VO_{2max}$ ) et le calcul du déficit maximal accumulé en oxygène peuvent être effectués en laboratoire afin d'analyser la performance réalisée.

- Que mesurent ou calculent ces tests ? et quel est leur lien avec une performance sur 1500 m ?

- Décrire précisément un protocole de mesure de la  $VO_{2max}$  ainsi que les critères de maximalité attendus après une telle épreuve.

- A l'aide de schémas commentés, expliquer et décrire le protocole permettant de mesurer le déficit maximal accumulé en oxygène.

c) A la fin de l'épreuve de 1500 m estimer ce que pourraient être les valeurs des paramètres cardio-respiratoires du coureur.

d) Après entraînement, la performance du coureur s'est améliorée. Citer les facteurs physiologiques pouvant expliquer cette amélioration de performance.

Rapport :

- **Qualité des copies en terme de rédaction** : Copies de qualité honnête.

- **Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat** :

Les candidats répondent aux questions posées pour la très grande majorité des questions. Une question particulière (2 point sur 20) n'est comprise complètement que par 2-3 candidats sur l'ensemble des copies. En ce qui concerne les réponses correctes, on note une certaine homogénéité des connaissances, toutefois ces réponses sont superficielles. Les réponses sont assez scolaires et les candidats ont des difficultés à établir le lien entre les exigences d'un exercice clairement identifié et les adaptations cardiorespiratoires qui en résultent.

## **Composition de sciences humaines et sociales et activité physique**

**Sujet 1** : Comment concevez-vous l'interrelation entre l'apprentissage et la motivation dans les APS ?

- **Qualité des copies en terme de rédaction**

C'est le point le plus positif. D'une manière générale la forme du devoir est propre, lisible, sans grosses fautes d'orthographe ou de syntaxe. L'orthographe reste cependant inacceptable dans certaines copies. La forme prévaut sur le fond pour bon nombre de candidat : il y a une volonté de respecter avant tout les exigences de la dissertation : analyse des termes en introduction, questionnement souvent pertinent, parties structurées... mais sans réel fil directeur, sans apports de connaissances permettant d'étayer les idées évoquées par le candidat. Bon nombre de devoirs restent très généraux. Ils ne répondent pas à la question précisément. Si les introductions sont en général acceptables, les conclusions sont trop faibles. Le devoir se doit d'être une réponse construite (existence d'un argumentaire) et structurée (Introduction – Développement – Conclusion) à la question posée. La qualité de l'argumentaire naît directement de la qualité du traitement du sujet en partie accessible en introduction : lecture – repérage mots clés – articulation des mots clés – problématisation. Mais une bonne introduction ne suffit pas. Il faut mettre en relation les différentes notions, prendre en compte dans chaque partie la complexité du sujet : Chaque argument ne se limite pas à un point de vue isolé. Il doit prendre appui sur des connaissances solides (précises [auteur – date – titre] et justes) et proposer une illustration pertinente.

- **Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat.**

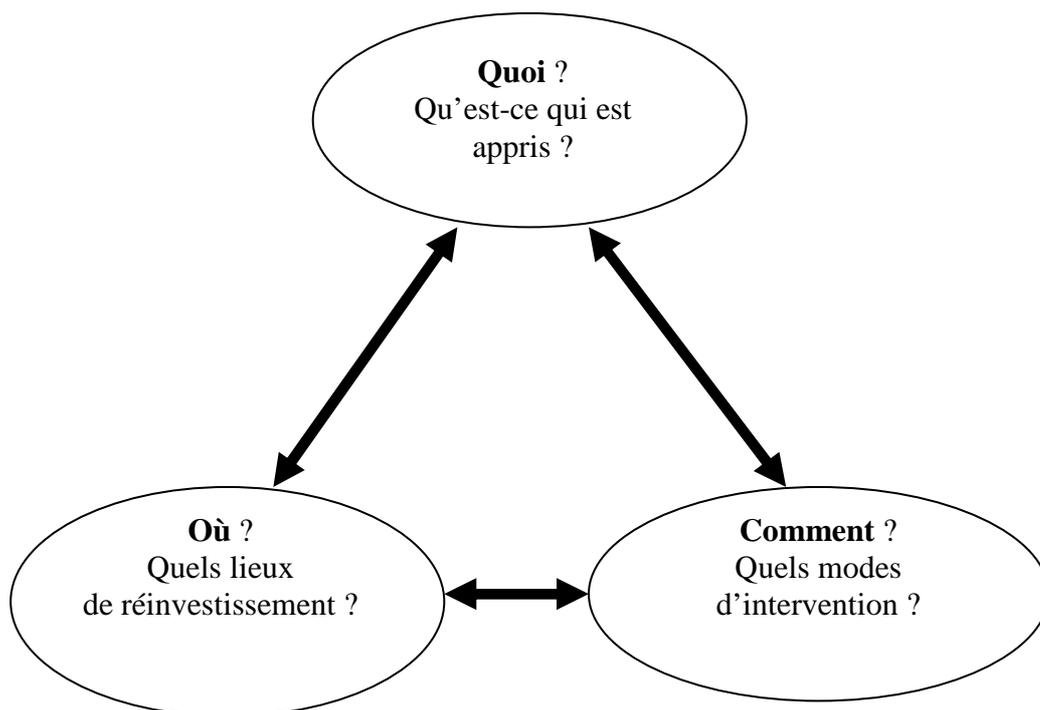
Les connaissances scientifiques :

Le cadre méthodologique de traitement d'un sujet est possédé par l'ensemble des candidats mais le contenu reste faible. La très grande majorité des candidats ne dispose pas de connaissances scientifiques précises, maîtrisées. De nombreuses copies ne font valoir aucun concept, aucune théorie, aucun modèle, aucune connaissance et sont écrites « au fil de l'eau ». On est alors très proche des copies type « rédactions de baccalauréat ». Une connaissance approfondie de la littérature scientifique sur l'apprentissage moteur et sur la motivation était indispensable pour ce sujet. Les notions de conditions d'apprentissage, de but d'accomplissement, de motivation intrinsèque et extrinsèque, de confiance en soi, de sentiment de compétence, d'estime de soi, de stratégies motivationnelle, etc., devaient pouvoir être présentées clairement et exploitées dans l'argumentation. A ce niveau on doit noter que les connaissances disponibles ne doivent pas se limiter à la théorie de l'évaluation cognitive de Deci, Ryan et Vallerand, même si elle occupe depuis une place importante dans les théories de la motivation. Il y a là à l'évidence des contenus de conception de la formation à revoir.

Les correcteurs déplorent le manque d'exploitation des connaissances scientifiques. Bien souvent on constate une tendance à vouloir faire étalage de ses connaissances sans mettre en évidence le lien avec le sujet (par exemple, l'énumération successive des différentes théories de l'apprentissage du conditionnement aux théories dynamiques). On a souvent l'impression que le candidat cherche à placer ses connaissances sans vraiment analyser le sujet qui lui a été posé. Les connaissances scientifiques restent souvent superficielles. Citer les connaissances ne peut suffire. Il ne suffit pas de citer le nom d'un auteur pour qu'une connaissance soit véritablement exploitée. Les candidats doivent faire la différence entre citer et analyser, et s'entraîner à développer, expliciter, illustrer leurs propos. Les bons devoirs sont capables d'exploiter et d'articuler des connaissances de natures diverses.

### Structuration du devoir

La principale erreur a été un traitement partiel du sujet. Très souvent le devoir a consisté à montrer que la motivation était indispensable à l'apprentissage. Il fallait appréhender simultanément les différentes dimensions de l'interrelation. Le libellé sous-tendait deux grandes questions : Comment la motivation influence l'apprentissage et comment l'apprentissage influence en retour la motivation ? Enfin ce type de sujet ne pouvait être conçu uniquement comme un questionnement sur les rapports positifs qu'entretiennent la motivation et l'apprentissage. Il convenait de dépasser cette problématique, pour questionner les rapports négatifs que peuvent entretenir la motivation et l'apprentissage. Rares sont ceux qui sont allés plus loin en montrant que la motivation peut empêcher l'apprentissage (par exemple, les stratégies d'auto-handicap) et que l'apprentissage notamment sous forme de récompense et de punition peut détruire la motivation. Un effort de problématisation permettant une mise en relation ordonnée de ces deux dimensions était souhaitable. Rares ont



été les candidats ayant analysé et mis en synergie les deux dimensions du sujet : apprentissage motivation et positif négatif; la majorité des copies a tenté de répondre au sujet à partir d'une mise en relation de 2 pôles seulement. Ils devraient être abordés en synergie pour un traitement complet du sujet. Cette double problématique n'a été que très peu abordée d'un point de vue scientifique. Beaucoup de candidats ont occulté certains aspects de ce double questionnement.

### Notation des copies

**0-3**

Banalités. Copies hors sujet. Aucune des questions n'est analysée de façon détaillée.

### **3.5-6**

Copies exclusivement centrées sur l'un des pôles. Le devoir est organisé par l'analyse de l'une des trois questions. Les deux autres ne sont qu'évoquées superficiellement, parfois à la lumière d'un exemple.

Le positionnement des copies dans ce bandeau est lié à la diversité et au détail des propositions/niveaux/distinctions réalisés à l'intérieur de la question traitée, et à la richesse des connaissances scientifiques convoquées.

### **6.5-10**

Copies travaillant en synergie sur deux pôles du système mais envisageant uniquement l'influence positive réciproque.

Le positionnement dans le bandeau est lié à la manière dont chaque pôle évoqué est détaillé, à la pertinence de la mise en relation des deux questions traitées, et à la richesse des connaissances scientifiques convoquées. Les copies détaillant deux pôles (par exemple : première partie : l'apprentissage deuxième partie : la motivation), mais sans mise en relation évidente sont classées au niveau le plus bas de ce bandeau.

### **10.5-15**

Copies travaillant sur les différentes dimensions en interrelation.

Le positionnement dans le bandeau est lié à la qualité de la mise en relation des dimensions traitées, la mise en avant de limites, et à la richesse des connaissances scientifiques convoquées.

### **15.5-20**

Copies envisageant de manière approfondie et détaillée le fonctionnement du système, et notamment les relations entre les différentes catégories identifiées à l'intérieur de chaque pôle. A ce niveau le candidat évite les simplifications abusives. Ces copies peuvent également introduire des éléments de différenciation en fonction d'élèves particuliers. Le positionnement dans le bandeau est lié à la qualité des connaissances scientifiques et de l'analyse critique du sujet, essentielle à ce niveau.

## **- Impression sur le niveau global des candidats**

Les candidats savent rédiger, maîtrisent en général la technique de la dissertation mais manquent totalement de connaissance scientifique sur des thèmes qui sont pourtant au programme de cette épreuve.

---

**Sujet 2 :** L'histoire du sport, en France, au 20<sup>ème</sup> siècle, est-elle celle de sa prise en charge par l'Etat ?

Ce rapport comprend trois séries de remarques, les premières relatives au sujet proposé, les secondes aux principaux écueils rencontrés par les candidats, les dernières aux suggestions pour la préparation de l'épreuve.

## **- Attendus du sujet**

S'agissant d'une composition de sciences sociales, certaines règles de la dissertation devaient être connues des candidats. Sur la forme, on attendait notamment un effort d'organisation de la pensée, c'est-à-dire un ensemble de réflexions introduites, enchaînées et conclues. L'introduction proprement dite devait être l'occasion de définir certains termes du sujet. La notion de sport, en particulier, supposait une prise de position explicite, car de l'ouverture de sa définition dépendait la réponse au sujet. S'agissait-il du sport fédéral ? Des pratiques sportives institutionnelles et non institutionnelles ? Pouvait-on inclure la gymnastique pour la période avant 1914 ? La notion de « prise en charge » pouvait également être précisée à cet endroit, ou être déclinée dans le corps du devoir. Il convenait en tout cas, à un moment ou à

un autre, de rappeler la diversité des modes de prise en charge : création d'instances ministérielles (ministère de la Jeunesse et des Sports par exemple), budget, relation avec les fédérations (agrément...), encadrement, préparation des équipes nationales, équipements et infrastructure, voire éducation physique scolaire.

Le sujet lui-même se présentait sous la forme d'une question à laquelle il convenait évidemment d'apporter une réponse, quitte à la nuancer selon les périodes. Au regard de l'histoire du sport dans d'autres états, la France apparaît effectivement comme relativement jacobine et interventionniste. Cela ne signifie pas que l'initiative privée n'ait joué aucun rôle dans l'histoire du sport en France, mais simplement que l'Etat a progressivement considéré le développement du sport comme un élément de service public. Une telle considération apparaît au lendemain de la Première Guerre mondiale et est illustrée par la fameuse déclaration de Gaston Vidal dans le *Miroir des Sports* en 1920 : « Le sport est devenu une affaire d'Etat ». Dès lors, les régimes successifs ne cesseront de prendre des mesures plus ou moins durables pour promouvoir le sport de masse et/ou le sport d'élite. De ce point de vue, quelques exemples étaient attendus pour le Front populaire, le gouvernement de Vichy ou l'état gaullien. Surtout, il convenait d'évoquer, sinon d'analyser, les principaux textes qui organisent les relations entre l'Etat et le système sportif. Difficile, en l'occurrence, de passer sous silence la loi de 1901 sur la liberté d'association, la Charte des Sports du 20 décembre 1940 et la notion essentielle d'agrément, l'Ordonnance du 28 août 1945 et la notion de délégation, la loi Mazeaud du 29 octobre 1975 et la notion d'habilitation, la loi Avice du 16 juillet 1984 ou encore celle de juillet 2000, bref, les textes qui positionnent le sport en France d'une manière originale sur la base d'un partenariat entre le public et le privé.

Le sujet portait sur le 20<sup>ème</sup> siècle. Il convenait par conséquent de pousser la réflexion au moins jusqu'à la loi de juillet 2000. Il convenait aussi de périodiser la réflexion. Pour le moins, une rupture s'imposait avec la Première Guerre mondiale, l'Etat se désintéressant auparavant de la chose sportive au profit de la gymnastique. La Charte des sports de 1940 pouvait constituer une seconde rupture, annonçant un type de relations durable entre le sport et l'Etat. Enfin, les années 1980 (loi Avice et décentralisation) auguraient d'une nouvelle période où l'Etat se recentre sur certaines missions jugées prioritaires. D'autres structurations étaient possibles ; mais il était attendu des candidats une réflexion sur la temporalité du sujet.

#### - Remarques sur les productions des candidats

##### Problématisation

Les candidats n'ont pas toujours su afficher une option claire au départ. Le déficit de définition des termes du sujet n'a sans doute pas facilité cette étape.

Connaissances : les candidats ont tendance à se réfugier derrière des formulations très générales au détriment d'exemples précis. La qualité de l'argumentation en souffre souvent.

Les jurés ont généralement valorisé les devoirs où quelques exemples étaient pris comme points d'appui de la démonstration et développés en conséquence. Il faut également regretter quelques erreurs vraiment grossières qui ôtent toute crédibilité à l'auteur d'un devoir.

##### Périodisation

Quasiment tous les candidats ont arrêté leur réflexion aux années 1960 ou 1970, oubliant dès lors toute une partie du sujet sur une période sensible puisque marquée par un relatif désengagement de l'Etat au profit des collectivités territoriales. Le point de départ choisi a été tantôt 1918, tantôt 1936, tantôt même le 19<sup>ème</sup> siècle. Si la date de 1918 était envisageable, les deux autres se sont avérées peu pertinentes. Commencer par le Front populaire amenait par exemple le candidat à occulter une phase où, pourtant, la réponse au sujet était assez claire – encore fallait-il le justifier.

##### Structuration

La quasi totalité des candidats s'avèrent capables de construire un devoir. Introduction et conclusion sont toujours présentes.

Argumentation : Il faut mettre au crédit des candidats un effort assez constant pour traiter le sujet, pour ne pas se contenter de décrire mais, au contraire, utiliser ses connaissances dans une visée explicative.

Références : Les points d'appui explicite sur des auteurs sont rares et généralement peu pertinents sur le sujet. Il n'en a pas été tenu rigueur dans l'évaluation.

Ecriture : les devoirs sont généralement bien écrits. Seuls ceux qui multiplient les fautes à l'excès ont été pénalisés.

#### - Conseils pour la préparation

Lors de leur préparation, les candidats sont invités à intégrer les connaissances développées dans les différents cours de sciences sociales (histoire, sociologie, droit, philosophie...) et à ne pas se cantonner à un seul champ.

L'écriture ne s'improvise pas : il convient de rédiger fréquemment, en cours d'année, des argumentations socio-historiques sur des thèmes variés. Cet entraînement gagnerait par ailleurs à être réalisé en temps limité.

Apprendre à définir les termes d'un sujet pour le problématiser est manifestement un passage encore difficile pour beaucoup. Une préparation spécifique en ce sens serait utile.

### **Dissertation de culture générale en relation avec les activités physiques et sportives**

Sujet : Maurice Baquet (1942) écrivait « le sport a des vertus, mais des vertus qui s'enseignement ». Cette phrase peut-elle éclairer les réflexions actuelles sur la place du sport dans l'éducation ?

#### **1<sup>er</sup> correcteur :**

##### - Qualité des copies en termes de rédaction

La plupart des candidats montre une faiblesse souvent importante parfois abyssale concernant la construction d'un raisonnement. S'ils semblent dans l'ensemble en mesure de construire un devoir ils peinent à construire un raisonnement. Celui-ci commence par une analyse du sujet, de ses termes et le choix d'un raisonnement qui constitue le fil conducteur du devoir. Mais tout cela est très classique. On renverra donc les étudiants aux annales et autres manuels de la construction d'un raisonnement écrit.

##### - Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat

Le sujet consacré aux vertus du sport invitait à une certaine généralité. La plupart des candidats se sont contentés de rester à ce niveau. De fait on s'interroge sur ce que signifie la culture générale dans le domaine du sport et de l'éducation physique. Celle-ci paraît se réduire à quelques affolements dus au socle commun et à la loi d'orientation. Mais rien des éléments suivants : année européenne de l'éducation par le sport, année internationale de l'éducation physique et du sport, résolution de l'ONU sur le sport et ses vertus sociales et éducatives. Dans le meilleur des cas la restitution de connaissances didactiques strictement franco-françaises. Ainsi, soit la culture générale le reste trop, soit elle n'est pas assez. Comment dans un contexte d'européanisation, de mondialisation de rien connaître sur le sport et ses évolutions ?

##### - Impression sur le niveau global des candidats

Niveau faible

Souvent de mauvaises copies de DEUG, rarement mais cela arrive de bonnes copies d'agrégatifs.

---

Sur la forme, le correcteur constate une certaine homogénéité, dans la mesure où très peu de candidats semblent avoir abandonné devant le sujet. Ils ont donc bouclé leur démonstration dans l'ensemble. La structure d'une dissertation est assez bien respectée avec une introduction, des parties identifiables et presque toujours une tentative de synthèse et de conclusion. Peu de copies manifestent des problèmes sérieux d'orthographe et de syntaxe. Le correcteur estime en conséquence que les données de forme n'ont pas été discriminantes sur cette session, ce qui mérite d'être souligné.

Du point de vue du fond, par contre, la production est très décevante. En effet, le sujet laissait de multiples portes d'entrée pour le traitement et les candidats ont très massivement adopté une même compréhension de cet intitulé. Ce phénomène a occasionné une très grande majorité de traitements superficiels, voire parfois insignifiants. Les termes ne sont quasiment jamais définis, la phrase qui servait de support au questionnement n'est reprise que par ces deux mots clés essentiels. On peut donc conclure que près de huit candidats sur dix n'ont pas compris la portée de cette phrase.

Enfin, les candidats se sont engouffrés dans une compréhension de l'intitulé où l'objectif aurait été de permettre une argumentation contre une loi déposée en 2005...S'en suit une certaine confusion entre des problématiques de niveau, d'actualité et d'objet très distincts. Il ressort donc que les éléments de compréhension de l'intitulé ont été les premiers discriminants.

Le second élément est l'objectif même de cette épreuve et concerne la capacité de mobiliser une culture générale en faveur d'une démonstration. Sur ce point, les candidats s'échelonnent de copies brillantes à des propos indignes. Nous conseillons donc aux candidats de bien préparer cet aspect de culture générale pour être en mesure d'appuyer leur propos de références historiques variées, de références à des auteurs des domaines du sport, de l'éducation, voir d'autres champs.

Les candidats doivent montrer en quelle que sorte qu'ils sont aptes à tirer bénéfice de leur passage à l'ENS en montrant un esprit curieux, critique et surtout ouvert aux problématiques concernées. Certaines interpellations directes ou la reproduction hors contexte de propos journalistiques ne peut prendre que le statut d'anecdotes et non de références culturelles.

En conclusion, le correcteur estime que ce sujet a été finalement très discriminant en montrant quelques productions très au dessus de la moyenne et donc dignes d'entrée à l'ENS.

---

## **2<sup>ème</sup> correcteur**

### **- Le sujet**

Le sujet se situait dans le droit fil de l'épreuve de culture générale, en invitant le candidat à discuter une affirmation relative aux vertus éducatives du sport et à prendre position à l'aide d'arguments. Le rôle éducatif du sport ne pouvait s'entendre comme allant de soi, mais devait s'analyser au travers de sa nature et de ses traitements possibles selon différents contextes historiques et institutionnels.

#### **Adéquation entre l'énoncé du sujet et son traitement par le candidat**

Le traitement du sujet imposait au candidat de définir et mettre en débat les différents termes composant le libellé, ces derniers étant peu nombreux. Il était attendu que le candidat fasse justement preuve de culture générale pour armer ses définitions et analyses thématiques.

Par exemple, le sport ne pouvait s'envisager sans avoir été questionné et défini. Différents regards scientifiques pouvaient être croisés afin d'étayer une acception claire de ce concept. Par exemple, l'approche sociologique permettait d'approcher le sens des différentes formes de pratique que recouvre le sport aujourd'hui en tant que phénomène social. Un regard historique pouvait compléter cette analyse en montrant comment ce phénomène prend des acceptions différentes selon le contexte historique dans lequel il s'inscrit. En particulier, une

connaissance historique précise de la période évoquée par la citation était indispensable pour mettre à jour le lien qui existe entre le contexte socio-économique et politique, et le rôle éducatif attribué au sport.

La notion de vertu était également à définir, le candidat devant expliciter de façon claire les synonymes qu'il lui attribuait : bienfaits, valeurs, bénéfiques, etc ? et la nature de ces apports ? Enfin, la référence à l'enseignement dans le libellé du sujet méritait d'être discutée, au minimum par rapport à deux aspects : a) le sens que recouvre l'enseignement, en dépassant l'idée de la simple transmission pour envisager un questionnement autour des notions d'instruction, d'éducation, de formation ; b) la variabilité des finalités éducatives visées en fonction du contexte où s'opère cet enseignement (école, club sportif, centre de loisirs, armée, etc..). Il s'agissait notamment de bien distinguer le sport en tant que fait social, de l'EPS et de l'UNSS comme disciplines représentatives du sport scolaire. Enfin, il était attendu que le candidat montre que tout acte d'enseignement n'est jamais un acte neutre, mais qu'il repose sur l'analyse et le traitement de l'objet social à transmettre en fonction de visées éducatives données. Il s'agissait alors de faire valoir une culture de la didactique des APS, et notamment de la didactique de l'EPS, afin de mettre à jour les mécanismes qui permettent de traiter le sport selon des visées éducatives particulières. L'ensemble des copies montre que l'analyse des termes du sujet va d'une simple définition, à une mise en débat et un questionnement, jusqu'à des mises en relation au service d'une idée à démontrer. Néanmoins, le jury a relevé que trop de candidats se sont engagés dans la dissertation sans proposer une définition d'au moins un des termes, et que pour les copies ayant effectué une analyse du sujet, les termes restaient définis souvent de façon superficielle.

### Traitement du sujet

Compte tenu de la richesse du sujet et de la liberté de traitement qu'il permettait, les candidats se devaient de sélectionner des axes de traitement. Toutefois, un regard croisé sur le sujet permettait d'enrichir le débat et de montrer sa culture générale sur le sujet. Plus particulièrement, une approche multi-référencée articulant des regards historique, sociologique et didactique, permettait de mettre en débat l'affirmation avancée par la citation, de prendre du recul par rapport à elle, et de formuler des prises de position.

Rares sont les copies ayant proposé une analyse croisant différents champs de connaissance scientifiques. Le domaine de connaissances le plus fréquemment mobilisé était le champ historique, les candidats proposant le plus souvent un état de l'évolution a) de l'EPS et de son intégration scolaire et b) du sport depuis l'antiquité, en passant par le sport anglais, pour interroger intelligemment le phénomène sportif actuel. Le deuxième champ des connaissances mobilisé, après la prédominance du champ historique, concernait les connaissances en sociologie et en management du sport. Toutefois, les candidats n'ont pas toujours su exploiter ces connaissances pour proposer une analyse du sport en profondeur, ce dernier étant pour la plupart du temps rapporté à deux formes de pratique typiques : compétitif, et loisir. Quant aux connaissances didactiques, elles s'avèrent être les moins utilisées, ou lorsqu'elles l'ont été, les candidats s'en sont souvent tenus à rapporter le terme d'enseignement à celui de l'EPS considérée comme discipline d'enseignement des APS à l'école. La notion de traitement didactique a été trop rarement avancée, comme si l'usage du sport à l'école suffisait à donner crédit aux vertus éducatives de celui-ci.

### - Niveau global et hiérarchisation des copies

Globalement, malgré le niveau très hétérogène des candidats, les copies ne témoignent pas souvent d'une culture générale approfondie en relation avec les activités physiques et sportives. Ce déficit apparaît précisément aux endroits suivants :

- Une maîtrise insuffisante d'une méthodologie propre à une dissertation de culture générale. Par exemple, les termes du sujet sont pris comme des allants-de-soi, sans susciter un questionnement à leur propos ;
- Un devoir court, dépassant trop rarement les 6 ou 7 pages pour une épreuve de 4 heures, le candidat montrant par là une difficulté réelle à « mettre en culture » une idée ;

- L'argumentation reste superficielle et peu convaincante, les idées avancées restant insuffisamment développées pour faire avancer une démonstration ;
- Les références restent pauvres dans l'ensemble ; et lorsqu'elles sont avancées, elles demeurent allusives, le candidat citant quelques noms d'auteurs mais sans vraiment exploiter leur pensée au service de la dissertation.

Le niveau très hétérogène des copies relate des écarts considérables entre de nombreuses copies très faibles, non recevables dans le cadre d'un tel concours, et quelques copies remarquables tant du point de vue de la forme que du contenu.

#### - Ce qui caractérise les copies non recevables

Les copies non recevables reflètent au moins un des trois aspects suivants : elles sont très courtes (3 à 4 pages) ; elles dérogent aux règles minimales de composition ; elles sont hors-sujet, s'en tenant à un discours général sur quelques repères historiques et une appréhension naïve du sport.

Sur le plan du contenu, ces copies ne prennent pas en compte les mots-clefs du sujet, ne les analysant jamais. Elles manquent de propositions d'idées ou de thèmes à discuter. Lorsque néanmoins des idées sont avancées, elles sont la plupart du temps « expédiées » par le candidat : mal formulées, posées comme une vérité en soi, elles restent trop rarement travaillées, expliquées, développées, pour que le raisonnement prenne consistance. Enfin, elles n'apportent aucune réponse claire au sujet, le candidat prenant rarement position au cours du devoir pour dire en quoi la citation de M. Baquet lui permet d'éclairer les réflexions actuelles sur la place du sport dans l'éducation.

Ces copies faibles témoignent aussi d'une absence totale de connaissances à caractère scientifique ou professionnel, entraînant inévitablement un développement pauvre.

#### - Ce qui caractérise les bonnes copies

Le jury a apprécié d'emblée les devoirs dans lesquels les candidats ont pris le temps d'analyser le sujet, afin de débusquer les conditions historiques et institutionnelles qui font du sport un objet social enseignable et éducatif. Il a notamment repéré que les devoirs gagnaient en consistance dès que plusieurs des termes du sujet étaient soigneusement définis : le bon candidat ne présentait pas une définition comme une fin en soi, mais l'utilisait pour générer des interrogations et ouvrir des thèmes de réflexion congruents avec le sujet.

Dans ces copies, le développement du devoir s'organise aussi à partir de parties distinctes et de paragraphes clairement identifiables au cœur de celles-ci. Pour chaque paragraphe, les idées avancées s'enchaînent de façon logique, constituant ainsi des unités démonstratives. Certaines de ces copies ont proposé un développement long, nourri, riche et contrôlé, atteignant largement les 12 pages.

Les connaissances mobilisées dans ces devoirs n'ont jamais été très foisonnantes, mais dans les meilleurs d'entre eux, elles couvrent au moins deux registres parmi les champs historique, sociologique, didactique.

Enfin, les bons devoirs apportent plusieurs réponses, argumentées, au sujet posé.

## Langues vivantes étrangères

### Allemand

- Le sujet proposé à l'écrit était un extrait d'article paru dans l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*.

Le but de l'épreuve est de vérifier si les candidats sont en mesure de saisir le sens d'un texte de difficulté moyenne (niveau bac) et d'en fournir une traduction correcte en français. Il est évident que la correction du français représente une part non négligeable de la note.

Il est rappelé aux candidats que, si la finalité de l'épreuve n'est pas de vérifier des acquisitions de vocabulaire – le jury n'hésite d'ailleurs pas à donner des indications dans ce sens, lorsqu'il estime peu probable que les candidats connaissent tel ou tel mot –, il est difficilement admissible que ceux-ci ignorent des mots courants, comme par exemple *der Frühling* (le printemps) dans le texte proposé.

Concernant la syntaxe, il est apparu que les candidats ignorent souvent une structure pourtant extrêmement fréquente en allemand, en particulier dans les articles de journaux : il s'agit du groupe participial intégré à un groupe nominal : «Die 17. Sozialerhebung ...ergab, dass ...einer von sechs Studenten mit...*einer durch das Studium ausgelösten persönlichen Krise kämpfte*» (traduction: une crise personnelle provoquée par les études), construction qui équivaut à une relative (*mit einer persönlichen Krise, die durch das Studium ausgelöst wird*).

Le jury ne saurait trop recommander aux candidats d'apprendre à identifier cette structure (décrite dans toutes les grammaires allemandes), ce qui leur facilitera la compréhension en particulier d'articles de presse et leur évitera de faire des contresens dans les versions.

- La difficulté de l'épreuve orale réside dans un temps de préparation très court pour des candidats qui ne sont pas des spécialistes d'allemand. Même si les textes choisis – extraits d'articles de journaux en général – sont courts, il n'est pas évident pour les candidats de lire, de comprendre ces textes, ainsi que d'en préparer un bref commentaire en 30 minutes.

Certains candidats ont des difficultés de compréhension, visibles parfois dès la lecture (lecture d'un paragraphe du texte) qui est leur demandée au début de l'épreuve. La plupart ont des problèmes d'expression à l'oral, au demeurant compréhensibles chez des étudiants n'ayant pas une pratique régulière de la langue orale.

Les exigences du jury sont donc adaptées à la brièveté du temps de préparation et au manque de pratique des candidats. Il leur est demandé une bonne compréhension globale du texte, une brève présentation du thème traité par celui-ci et un commentaire assorti d'un avis personnel sur la question. Le jury accepte tout à fait qu'à défaut d'une compréhension fine du texte, le candidat consacre plus de temps à présenter son avis personnel sur le sujet traité par le texte.

Cette année, les différents textes proposés tournaient autour des problèmes démographiques et de la politique de la famille en Allemagne. Il n'est pas demandé aux candidats une correction parfaite de la langue à l'oral, mais au minimum un respect des règles de base de la syntaxe.

### Anglais

Le texte proposé à l'écrit pour la traduction était suffisamment abordable pour permettre une compréhension globale et contenait par ailleurs des éléments relativement subtils permettant d'établir une échelle de maîtrise de la langue.

Peu de candidats, même parmi les meilleurs se sont montrés capables de proposer une traduction satisfaisante des passages exigeant connaissance et finesse.

Pratiquement tous les candidats ont démontré leur capacité à s'exprimer à l'oral à un niveau informatif : se présenter, parler de son environnement familial et social en utilisant un lexique relativement restreint et sans prise de risque linguistique.

Les faiblesses sont apparues lorsqu'il s'agissait de construire un raisonnement et d'utiliser des concepts abstraits. Toutefois, deux candidats se sont montrés brillants dans l'exposé de leur spécialité.

## **Espagnol**

- L'épreuve écrite consistait en une traduction d'un article de presse de El País du 11 février 2005, de Mauricio Vicent, intitulé : "Secretos para vivir un siglo". L'article se faisait l'écho d'un séminaire de scientifiques à Cuba, autour d'études sur les origines de la longévité et présentait quelques témoignages de centenaires.

Malgré quelques méconnaissances lexicales comme "indagar", "descabellada", "tocino" ou la référence à Mathusalem ou quelques fautes d'inattention "secretos" traduit par "nés", le texte a été compris dans son ensemble et traduit dans un français correct.

- L'épreuve orale portait sur un texte d'Alfredo Relaño, intitulé "El estadio virtual", tiré de la publication du 10 000 numéro de El País (18/10/04). Le thème était l'évolution de monde du football. Du football à la publicité, le texte pose le problème de la médiatisation des footballeurs et de leurs rapports avec l'argent et leur sponsors.

Le texte a été dans l'ensemble bien compris, l'argumentation intéressante mais gênée par une expression qui manquait de rigueur : faute de concordance de temps, de confusion entre haber et tener, mucho et muy et une maîtrise incomplète des règles d'apocope...

## **Epreuve d'oral APSA**

Déroulement de l'épreuve : le candidat choisit deux enveloppes sur les huit qui lui sont anonymement proposées. Chaque enveloppe correspond à une famille d'APS. Le candidat sélectionne ensuite une enveloppe (une famille d'APS) sur les deux choisies initialement. Dans l'enveloppe choisie figure un certain nombre de questions. Le candidat en tire deux au hasard. Après lecture des deux questions, il choisit d'en conserver une. Il a ensuite 30 minutes de préparation. Enfin, il est appelé pour 30 min d'oral avec deux membres du jury. Ces 30 minutes d'oral sont réparties en 10 minutes de réponse à la question posée suivit de 20 minutes d'échange avec les jurés dont les 5 dernières portent sur les projets et motivations du candidat.

Le niveau des candidats à la session 2005 du concours EPS s'échelonne classiquement entre les très bons candidats et les candidats de niveau faible, voir très faible. Les très bons candidats maîtrisent la technologie des APSA. Ils traitent effectivement le sujet qui leur a été posé et définissent correctement les termes utilisés dans le sujet. Leur présentation orale est structurée avec généralement une introduction, la présentation d'un plan, un développement suivit d'une conclusion. Ces candidats alimentent, avec pertinence, leurs réponses par des références à des publications ou ouvrages scientifiques. Enfin, ils procèdent à des transferts de connaissance d'une APSA à une autre APSA. A l'inverse les candidats de niveau faible, voir très faible ne traitent pas (ou très mal) la question posée et ne définissent pas (ou très mal) les termes utilisés. Leur présentation orale est confuse et non structurée. Le plus souvent, ils ne connaissent pas les aspects fondamentaux des APSA et n'utilisent aucune référence scientifique pour appuyer leurs réponses.

Il est fortement recommandé aux candidats aux prochaines sessions du concours EPS de se préparer à cette épreuve. Si ils doivent connaître la technologie des APSA, ils doivent aussi être capable en 10 min de réaliser un oral structuré ce qui nécessite une préparation spécifique.

Ils doivent également être capable d'alimenter leurs réponses par des références pertinentes à des ouvrages ou publications scientifiques. Enfin, il est fortement recommandé aux candidats, au cours des 5 dernières minutes de l'oral, de ne pas présenter un projet professionnel formaté et complaisant à l'égard des jurés.

## **Epreuves pratiques sportives**

### **Epreuve de pratique sportive obligatoire**

#### **Natation (200 m. nage libre)**

Les 28 candidats ont terminé l'épreuve dans des temps très disparates (notes de 0 à 20). 5 candidats ont changé de technique de nage au cours de l'épreuve (crawl - brasse). Le jury a noté une connaissance approximative de certains candidats sur les règlements des départs (hésitations aux ordres du juge arbitre et du starter).

### **Epreuve de pratique sportive de polyvalence**

#### **Danse**

Les meilleurs candidats ont su montrer une bonne maîtrise de cette activité en présentant une chorégraphie construite s'appuyant sur une motricité en danse élaborée et diversifiée. Par contre, les raisons pour lesquelles certains candidats n'ont pas eu la moyenne, sont l'absence ou le peu de construction de la chorégraphie, une motricité dansée pauvre, peu maîtrisée, un manque d'investissement en tant qu'interprète.

L'épreuve consiste à présenter une chorégraphie individuelle dont la durée est comprise entre 2 et 3 minutes. Les candidats sont évalués à la fois sur la composition de leur chorégraphie et sur leur interprétation.

- Pour ce qui est de la composition :

Il est tenu compte de l'idée chorégraphique (sujet, propos), de la construction (procédés de composition), de la motricité (choix des éléments de langage, options prises par rapport aux composantes du mouvement), et de la scénographie (musique, costume, éléments de décor, utilisation de l'espace scénique).

- En ce qui concerne l'interprétation :

Celle-ci est évaluée en fonction de la motricité dansée et de sa maîtrise (difficulté, prise de risque), et de l'engagement du danseur (présence).

#### **Badminton**

- Les modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en une succession de plusieurs phases de jeu à l'intérieur desquelles les candidats sont confrontés à des niveaux d'opposition de plus en plus proche du leur.

L'évaluation des compétences en jeu des candidats se fait lors de la dernière phase dans un rapport de force équilibré.

Les candidates et les candidats sont placés dans des groupes non mixtes afin d'établir une notation spécifique de leur performance. Cependant pour évaluer les compétences dans un rapport de force équilibré, dans certains cas seulement les rencontres peuvent être mixtes. Le jury peut être amené à donner des consignes de jeu afin de mieux évaluer certaines prestations. La durée totale de la prestation est d'environ 45 mn par candidat. Les volants (plastic mavis 300) sont fournis.

#### - L'évaluation

L'évaluation porte à la fois sur le niveau de compétence du candidat et sa performance.

#### - Niveaux de compétence

**Niveau 1 :** le candidat envoie majoritairement des volants au centre du terrain adverse. Le jeu est subi quelque soit le niveau de l'adversaire. Le candidat ne dispose pas du minimum de coordinations spécifiques pour résister ou utiliser les occasions favorables pour rompre l'échange à son profit.

**Niveau 2 :** le candidat crée la rupture mais selon une modalité souvent unique, indépendante du jeu adverse. Les frappes sont peu variées ou peu puissantes, les déplacements n'assurent pas une couverture défensive suffisante.

**Niveau 3 :** le candidat varie ses trajectoires avec l'intention de créer et d'utiliser des déséquilibres. Le registre des actions de frappe devient plus complet mais il reste lisible. Les déplacements, souvent équilibrés, permettent de résister un peu en situation défavorable et de profiter avantageusement des conditions d'attaque.

**Niveau 4 :** l'adversaire est pris en compte dans l'échange à travers une construction du point complexe et différée, mais aussi dans la rencontre à travers une stratégie à plus long terme. Les trajectoires sont précises et adaptées à la cible à viser, quelque soit l'endroit d'ou elles sont produites.

**Niveau 5 :** le candidat impose un système de jeu adapté au rapport de force. Les trajectoires sont souvent tendues pour accélérer le jeu. Les feintes nombreuses placent l'adversaire face à une incertitude importante. Les déplacements fluides économes et anticipés permettent une interception précoce du volant.

#### - Performance

La notation de la performance est établie comme suit :

- A partir du classement effectué lors de la dernière phase, de façon spécifique pour les candidats et les candidates.
- En liaison et relativisée par le niveau de compétence évalué : à chaque niveau de compétence correspond une fourchette de notes de performance.

#### - Constats

Le niveau constaté est très hétérogène. Les intentions tactiques de construction du point sont fréquentes mais pas toujours adaptées au jeu adverse.

De plus beaucoup de candidats ne possèdent pas un registre technique suffisant dans l'activité au service de leur projet de jeu.

Enfin, Il est constaté chez certains, notamment dans la dernière partie de l'épreuve des difficultés sur le plan énergétique.

### - Conseils

Il est vivement recommandé aux candidats :

- De se préparer en affrontant des adversaires différents afin de s'adapter à différents styles de jeu.
- D'enrichir leur registre technique dans l'activité tant dans les frappes que les déplacements.
- De s'entraîner de façon spécifique sur le plan physique, notamment dans les filières énergétiques spécifiques à l'activité afin de maintenir le même niveau de jeu durant toute l'épreuve.

## Escalade

### - Conditions et déroulement de l'épreuve

La structure artificielle sur laquelle s'est déroulée l'épreuve est essentiellement un mur vertical comportant une zone à relief déversant une autre où l'on trouve un macro-relief. Les prises sont rapportées et exclusivement sortantes. La surface est en béton lisse, sans micro relief ne permettant pas ou peu la pose de pieds en adhérence. Le mur fait une hauteur de 11 mètres ce qui constitue une hauteur importante par rapport à ce que l'on observe généralement dans les structures artificielles d'escalade. Sept voies balisées par couleur ont été proposées du 5a au 7a. Les voies empruntaient des itinéraires plus ou moins sinueux si bien que le développé d'escalade approchait en général la quinzaine de mouvements quelles que soient les difficultés considérées.

La disposition et les spécificités des prises constitutives des passages imposaient de rompre avec une progression de type « grimpeur d'échelle » y compris dans les voies faciles. Par exemple dans les voies faciles, les préhensions étaient toujours confortables et nombreuses mais les quelques changements de directions dans l'itinéraire ou de densité de prises obligeaient le grimpeur à réfléchir à l'ordre de la pose des pieds ou des mains où à sélectionner les prises les plus compatibles avec le sens de déplacement. Dans les voies plus difficiles, les grimpeurs ont été confrontés à des configurations particulières de prises nécessitant la mise en œuvre de gestuelles spécifiques de l'escalade sportive : saisies et travail de prises verticales, passages de macro-reliefs; progression en dévers, dièdre ou arêtes pouvant nécessiter des mouvements d'amplitude.

Après trente minutes d'échauffement dans une zone prévue à cet effet (petite zone de « bloc »), chaque candidat devait sur une période de 15 minutes :

- Prendre connaissance des différentes voies, les « lire » et annoncer au jury la première voie choisie. Le chronomètre était déclenché à la fin de la présentation des voies. Les candidats ont été autorisés à toucher les prises en bas du mur (pieds au sol).
- Grimper deux voies en tête « à vue » avec une seule chute autorisée par voie.

Autres points de règlement :

- La ou les prises de départ sont matérialisées et la fin de la voie correspondait au dernier mousquetonnage (point de renvoi le plus haut en tenant les prises et non la chaîne).

- En cas de chute, le grimpeur était autorisé à se replacer à l'endroit de sa chute et à se vacher pour récupérer. Cependant durant ce temps de remise en position et de récupération, le chronomètre n'est pas arrêté.
- La gestion des quinze minutes est laissée libre ; elle laisse la possibilité aux candidats de gérer les temps d'efforts et de récupération en fonction des difficultés rencontrées.

#### - Notation

La note était le produit à part égale d'une appréciation de la performance et de la maîtrise de la réalisation. La notation de la performance prenait en compte la cotation plus élevée des deux voies réalisées entièrement ainsi que son caractère plus ou moins technique. La maîtrise de la réalisation s'effectuait à partir des critères d'observation suivants :

#### - Les critères de notation ont été les suivants :

- La qualité des appuis pédestres et des saisies manuelles.
- La précision des placements et des déplacements sur les configurations de prises.
- Le rythme de progression et la qualité de l'enchaînement des mouvements.
- La qualité de l'anticipation et de la lecture.
- L'engagement et la combativité.
- Le mousquetonnage (conformité et précision).

Il a été possible de parcourir deux fois la même voie mais alors le jury prenait en compte dans son appréciation le fait que la deuxième voie n'était plus effectuée « à vue ». Lorsque le candidat ne termine aucune des deux voies, il était noté sur les compétences démontrées.

#### - Profils des candidats

Cette année a vu une évolution positive de la distribution des candidats sur l'échelle de cotation. Cependant, la grande majorité des candidats ont évolué dans les voies de niveau 5a à 5c, ce qui ne peut être considéré comme une véritable spécialisation. Ce niveau de prestation correspond à ce que l'on peut attendre à l'issue d'un cycle de pratique en UFR-STAPS. Un seul candidat a démontré une véritable expertise dans cette activité. Tous les candidats maîtrisaient les éléments relatifs à la gestion de sa sécurité au cours de la progression en tête même si parfois le mousquetonnage s'avérait laborieux. Le jury encourage les futurs candidats à inscrire leur prestation dans cette étroite fenêtre de difficulté : cotations suffisamment élevées pour approcher une performance maximale obligeant de réelles conduites d'adaptation, avec toutefois une probabilité raisonnable de sortir la voie avec une chute possible.

#### Conseils de préparation

Les futurs candidats doivent s'exercer à gérer les différentes tâches à effectuer dans un laps de temps relativement court (quinze minutes). Le jury souligne notamment les points suivants :

- Se confronter dans la préparation aux conditions d'une escalade « à vue » sur des voies inconnues.
- Gérer son effort sur des voies assez longues car le mur est particulièrement haut pour une structure artificielle d'escalade (SAE).
- S'entraîner régulièrement dans des voies proposant des passages variés sur S.A.E. hautes ou sur pan.
- Apprendre à accepter la chute afin de s'engager complètement dans les pas difficiles.

- Systématiser le mousquetonnage des deux mains afin de diminuer les temps de blocages très coûteux sur le plan énergétique.

Enfin, le jury renouvelle ses conseils concernant l'intérêt d'une pratique sur supports diversifiés.

## **Handball**

### ***Rapport en cours de rédaction***

### **Epreuve de pratique sportive d'option**

#### **Saut en longueur**

Les candidats avaient tous une course d'élan étalonnée. Cependant, la longueur de cette course d'élan n'était pas toujours appropriée aux qualités physiques des candidats : trop longue pour deux d'entre eux. Il semble que les candidats aient négligé la suite du saut et notamment la phase de suspension et la réception qui ne permettent pas d'obtenir une performance optimale compte tenu de l'impulsion réalisée.

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la nécessité de connaître le règlement de l'épreuve. Certains sauts ont été invalidés en raison d'une sortie du sautoir non réglementaire.

#### **Gymnastique au sol**

L'épreuve de gymnastique s'est déroulée conformément aux modalités adressées aux candidats, dans le respect de la logique culturelle du (des) code(s) F.I.G de référence. A titre d'exemple, l'évaluation du secteur « exécution » a respecté la répartition en petites, moyennes et grosses fautes de ces codes. Les conditions matérielles étaient conformes aux normes F.I.G (praticable dynamique). Le jury mixte était composé de quatre personnes. Les candidats disposaient de 45 minutes d'échauffement général, puis d'un échauffement spécifique par série (équivalent à trente secondes par candidat). A l'issue du temps d'échauffement le candidat était appelé et se présentait au jury pour effectuer sa prestation.

#### **- Statistique**

	Notes de départ	Notes finales	Coefficient	Déductions
Moyenne	12.64	9.87	2.8	2.76
Minimum	8	4.5	1.7	1.7
Maximum	19.5	17.8	4.8	3.5

Tous les mouvements sont composés dans le respect des exigences. Cependant une mauvaise exécution peut entraîner la non reconnaissance d'une difficulté (exemple : temps de maintien insuffisant lors de la réalisation d'un élément statique). Une chute sur un élément peut supprimer la liaison acrobatique. Ces exemples mettent en évidence la nécessité d'une préparation spécifique à l'épreuve de façon à ne présenter dans l'enchaînement que des éléments de difficulté maîtrisés.

Nous constatons que les mouvements sont dans l'ensemble bien composés en intégrant majoritairement des éléments proposés dans les fiches annexes. Par contre, ils ne sont pas assez maîtrisés. En effet, on peut considérer qu'un mouvement parfaitement maîtrisé devrait obtenir moins d'un point de fautes dans le secteur « Exécution ».

Les roulades, la roue, la rondade, le saut de mains et le salto avant sont les éléments les plus souvent présentés par les candidats. Aucun candidat n'a présenté d'éléments supérieurs à ceux proposés dans la grille, le secteur « bonification » n'a donc pas été utilisé.

Les éléments présentés qui ne sont pas dans la grille mais sont dans le code de pointage obtiennent une valeur (Exemple : grand écart comptabilisé en A). Par contre, les éléments absents des grilles et codes de référence sont considérés comme éléments sans valeurs (Exemple : saut groupé pour les garçons).

Volontairement nous ne donnerons pas d'exemple de mouvement ayant obtenu la moyenne afin d'éviter que ce mouvement devienne un « imposé » lors de la prochaine session. Il est important que les candidats fassent l'effort d'intégrer le référentiel afin d'optimiser leur note en fonction de leurs potentialités.

### - Conseils de préparation

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent impérativement respecter la logique de l'activité. A titre d'exemple une déduction d'un point dans le secteur d'exécution serait appliquée pour les fautes spécifiques suivantes :

- Non utilisation de l'ensemble de la surface du praticable (travail sur un aller retour uniquement).
- Tenue gymnique non réglementaire.
- Absence de musique ou musique non réglementaire (musique avec voix).
- Prise de risque entraînant un danger pour l'intégrité physique du candidat.

Les candidats pour cette session ont dans l'ensemble bien respecté ces différents aspects. Ainsi tous les candidats avaient une tenue réglementaire et toutes les candidates ont présenté un enchaînement en musique. Il est rappelé aux candidates d'avoir plusieurs supports musicaux (Cdrom, cassettes, si possible en double). Certains CD gravés ne sont pas lus par tous les lecteurs.

Les candidats doivent se préparer à cette épreuve spécifique en apprenant à gérer leur temps d'échauffement (ne pas s'épuiser pendant les 45'). Il est rappelé que les aides et parades éventuelles doivent être gérées par les candidats. Elles sont interdites pendant la réalisation de l'enchaînement.

Ils doivent veiller à aménager leur enchaînement afin de ne pas terminer avec leurs plus grosses difficultés nécessitant une grosse dépense énergétique (dans ce cas c'est l'exécution qui se dégrade). A titre d'exemple, un arrêt trop important avant une diagonale acrobatique sera pénalisé dans le respect du code de pointage de référence.

Il n'est pas judicieux de présenter un exercice avec seulement 10 difficultés répertoriées, car en cas de non reconnaissance d'un élément, le candidat sera pénalisé en cascade : perte de la difficulté (diminution de son coefficient) puis sur sa note d'exécution (moins un point) donc de façon importante pour sa note de départ. Par ailleurs, les fautes d'exécution sont déduites même si la difficulté n'est pas reconnue.

Les candidats doivent veiller à présenter des éléments simples et parfaitement maîtrisés pour répondre aux exigences. Ces éléments (exigences) ne sont pas obligatoirement retenus dans le calcul du « coefficient » composé des 10 meilleures difficultés dont 5 acrobaties.

## Judo

- l'intitulé de l'épreuve

L'épreuve se déroule en deux temps

Après un échauffement de 15 minutes :

- 1 Kagari Geiko de projection de 2 minutes ou le candidat doit attester de sa capacité à projeter et à être projeté dans au moins 3 directions différentes, et ce en toute sécurité (stabilité des appuis, contrôle de Uke pendant la chute, tête sortie de l'axe de la projection pour Tori, Ukémis maîtrisés, etc...)
- 2 à 3 **Combats** de 5 minutes non mixte, par catégorie de poids. Le combat prend fin après 2 ippons ou à la fin du temps imparti.

La prestation physique est appréciée au cours du Kagari Geiko et des combats réalisés

Le règlement de la Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (FFJDA) est applicable.

- Le Jury peut être amené à donner des consignes aux candidats. Si le candidat ne satisfait pas à l'épreuve du Kagari Geiko, il n'est pas autorisé, pour des raisons de sécurité, à passer l'épreuve combat et sa note ne peut pas excéder 5/20.

### Bilan Général

Les candidats doivent montrer leur capacité à combattre en toute sécurité pour eux et pour les autres, selon un système d'attaque et de défense élaboré.

Quatre points sont particulièrement pris en compte dans l'évaluation :

- L'efficacité et la gestion de l'Effort
- Le système d'attaque et de défense
- Les différentes directions d'attaque
- Le niveau de performance

### Attentes du Jury

Il est préférable que les candidats est un niveau de ceinture orange de club.

Les candidats sont confrontés à une épreuve exigeante qui nécessite une préparation spécifique.

Les candidats doivent être capables de montrer au jury leur capacité à s'échauffer de manière spécifique, de maintenir un échauffement dynamique entre les combats, de faire preuve d'une hygiène alimentaire et d'hydratation adaptée, de s'engager lucidement dans le combat en respectant l'éthique du Judo.

### 400 m

Les performances sont très hétérogènes et on peut s'interroger sur les raisons du choix de cette épreuve pour certains candidats ayant réalisé des performances très faibles. Cette épreuve nécessite une préparation spécifique et des candidats, non spécialistes mais préparés à ce type d'effort, ont obtenu des notes correctes.

Le jury a été surpris de voir deux candidats effectuer leur 400 m sans chaussures à pointes ; lors d'une telle épreuve, ils se pénalisent gravement.